

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 V. 260** Vœu relatif à la pérennisation du Lieu de mise à l'abri (Lima) des familles à la rue, situé 20 rue de Santeuil.

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que les locaux de l'ancienne régie Paris Habitat ont été mis à disposition de l'association COALLIA sur proposition de la Ville de Paris depuis décembre 2018 pour accueillir un Lieu de mise à l'abri (Lima) pour des familles sans abri ;

Considérant que l'ouverture de ce lieu s'inscrit dans le cadre d'ouverture de structures similaires sous l'impulsion de la Ville de Paris dès novembre 2016 dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, en janvier 2019 dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et prochainement dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ces lieux permettent la mise à l'abri de familles rencontrées en situation de rue et ne disposant pas d'hébergement ;

Considérant que l'expérimentation de cet accueil a fait la preuve de son utilité et de son fonctionnement adapté à la situation des familles à la rue ;

Considérant que la maire du 5<sup>e</sup> arrondissement et la Ville de Paris ont obtenu de la Préfecture de Région et de Paris Habitat que ce centre d'accueil puisse être prolongé jusqu'à octobre 2019 ;

Considérant que les besoins d'accueil des familles à la rue sont nombreux à Paris, et les structures en nombre insuffisant ;

Considérant que la Ville de Paris mène une politique volontariste de mise à l'abri des familles à la rue, en lien avec l'État ;

Considérant l'opération de construction de logements sociaux dans le groupe Censier Santeuil en lieu et place des locaux de l'ancienne Régie de Paris Habitat votée en Conseil de Paris de décembre 2018 ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, et les membres du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris s'assure que l'accueil de mise à l'abri des familles à la rue géré par l'association COALLIA soit prolongé jusqu'à ce que les travaux débutent dans l'ancienne Régie Paris Habitat